

COLLOQUE

15 DÉCEMBRE 2023

MAISON DU BARREAU

PARIS 1^{er}



aappe

aappe.fr

**EXCEPTIONS DE PROCÉDURE,
NULLITÉS, FINS DE NON-RECEVOIR :**

Pièges & vertus

EN PARTENARIAT AVEC



ÉDITO

La procédure civile du 21^{ème} siècle n'est plus celle de 1810 !

Ce n'est plus seulement la mise en œuvre du Droit Civil. La procédure entend respecter l'équilibre social de la vie judiciaire ; est-elle donc une fin en soi ?

Age, qui porte la question de fond substantielle, ou démon qui empêche le débat de prospérer, et le juge d'y répondre, laissant marri le justiciable sans réponse de Droit.

Pièges ou vertus, les règles de la procédure interpellent le juge, l'avocat, et le justiciable : à l'AAPPE d'éclaircir ces voies parfois impénétrables.

Jean-Michel HOCQUARD, Avocat au Barreau de Paris, Président de l'**AAPPE**

8H30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET CAFÉ

MATINÉE

INTRODUCTION

09h00 Mot d'accueil

Jean-Michel HOCQUARD, Avocat au Barreau de Paris, Président de l'AAPPE
Agnès MARTINEL, Présidente de la 2^e chambre civile de la Cour de cassation

LES EXCEPTIONS DE PROCÉDURE

09h30 Les exceptions d'incompétence : entre continuité et renouvellement

Corinne BLERY, Professeur de droit privé à l'Université Polytechnique Hauts-de-France de Valenciennes

Maud DAVAL-GUEDJ, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence, Trésorière-adjointe de l'AAPPE

10h10 Les exceptions de litispendance et de connexité, les exceptions dilatoires

Michel DRAILLARD, Avocat au Barreau de Grasse, Vice-Président de l'AAPPE

Aude ALEXANDRE LE ROUX, Avocat au Barreau de Versailles, Secrétaire-adjointe de l'AAPPE

LES EXCEPTIONS DE NULLITÉ

10h40 Les exceptions de nullité : distinction entre nullité de forme et nullité de fond

Guillaume VALDELIEVRE, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, Administrateur de l'AAPPE

Cyril CARDINI, Conseiller à la 2^e Chambre Civile de la Cour de Cassation

11h10 Les exceptions de nullité : le régime juridique comparé des nullités de forme et des nullités de fond

Frédéric KIEFFER, Avocat au Barreau de Grasse, Président d'honneur de l'AAPPE

Carolina CUTURI-ORTEGA, Avocat au Barreau de Bordeaux, Administratrice de l'AAPPE

LES FINS DE NON-RECEVOIR

11h40 Les différentes fins de non-recevoir

Frédéric ALLEAUME, Avocat au Barreau de Lyon, Administrateur de l'AAPPE

Éric MADRE, Juge de la 1^{ère} chambre du Tribunal judiciaire de Paris (1^{ère} section)



EXCEPTIONS DE PROCÉDURE,
NULLITÉS, FINS DE NON-RECEVOIR :

Pièges & vertus

12h30 **PAUSE DÉJEUNER**

APRÈS-MIDI

14h15 **Le régime juridique des fins de non-recevoir**
Christophe LHERMITTE, Avocat au Barreau de Rennes
Frédéric CUIF, Avocat au Barreau de Poitiers, Administrateur de l'AAPPE

LES INCIDENCES SUR LE RÈGLEMENT AMIABLE

15h15 **L'impact des modes amiables sur les exceptions de procédure et les fins de non-recevoir**
Soraya AMRANI MEKKI, Agrégée des facultés de droit, Professeur à l'école de droit de Sciences Po Paris, Ancien membre du Conseil Supérieur de la Magistrature, Directrice de la spécialité Contentieux Économique et Arbitrage
Céline GRAVIÈRE, Avocate au Barreau de Bordeaux, Membre d'honneur de l'AAPPE et médiatrice

LES CONSÉQUENCES SUR LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE CIVILE DE L'AVOCAT

15h45 **Exceptions de procédure, nullités et fins de non-recevoir : leurs incidences sur la responsabilité civile professionnelle de l'avocat**
Thomas D'JOURNO, Avocat au Barreau de Marseille, Administrateur de l'AAPPE
Nicolas LHOMMEAU, Directeur Juridique et Compliance - Société de Courtage des Barreaux

16H15 **CONCLUSION ET SYNTHÈSE**

Jean-Michel HOCQUARD, Avocat au Barreau de Paris, Président de l'AAPPE

16h30 **CLÔTURE**

MODÉRATEURS DE SALLE

Isabelle FAIVRE,
Avocate au Barreau de Toulouse,
Présidente d'honneur de l'AAPPE

Emmanuel JOLY,
Avocat Honoraire au Barreau de Bordeaux,
Président d'honneur de l'AAPPE

COLLOQUE

15 DÉCEMBRE 2023

MAISON DU BARREAU

PARIS 1^e



EXCEPTIONS DE PROCÉDURE,
NULLITÉS, FINS DE NON-RECEVOIR :

Pièges & vertus

NOMBRE D'HEURES DE LA FORMATION

7 heures

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

Reconnaître et identifier les exceptions de procédure, nullités, fins de non-recevoir, déterminer le régime juridique applicable à chacune, anticiper et mettre en œuvre une stratégie procédurale, élaborer les moyens pour les gérer ou les contourner, construire les techniques permettant de gérer les risques y afférents.

PRÉ-REQUIS

Notions en procédure civile

PUBLIC VISÉ

Intermédiaire, confirmé et expert (avocats, huissiers, magistrats, juristes, étudiants).

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET D'ACCOMPAGNEMENT

Présentation orale et explication des problématiques de chaque thème par les intervenants, suivie d'échanges concrets avec les apprenants, interaction par jeux de questions/réponses ; présentation visuelle, supports écrits diffusés aux participants.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET D'ACCOMPAGNEMENT

Questions (ouvertes et fermées) d'évaluation pédagogique sur les thèmes traités.

LA FORMATION EST ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE



15 DÉCEMBRE 2023

MAISON DU BARREAU

PARIS 1^e

TARIFS

Adhérents AAPPE (déjeuner inclus)	290€
Adhérents AAPPE (déjeuner non-inclus)	250€
Non-adhérents AAPPE (déjeuner inclus)	350 €
Non-adhérents AAPPE (déjeuner non-inclus).....	310€
Magistrats, professeurs de droit, assistants de justice, étudiants ..	Gratuit
(déjeuner non-inclus)	

En raison de la capacité d'accueil du lieu, seuls les 220 premiers inscrits pourront déjeuner sur place.

RENSEIGNEMENTS

cyrielle.lefebvre@aappe.fr | 07 72 00 52 60

INSCRIPTIONS

Inscription possible jusqu'au 13 décembre 2023, sous réserve de place disponible. Colloque uniquement en présentiel.

PROGRAMME ET INSCRIPTION SUR LE SITE DE L'AAPPE.FR

EN PARTENARIAT AVEC

